Séance du 13 mai 2025

Absents excusés : Emilie DESVOYS (procuration à David PELLE) ; Magali GIROT (procuration à Elise ROUSSEL) ; Christian GAILLARD (procuration à M. HAILLOT) ; Magali LESOUEF ; Joël MORIN

Présents : 10

Votants : 13

Intervention de M. MASSON, chargé de mission du Plan intercommunal de sauvegarde (PICS)

Le PCS (plan communale de sauvegarde) est un outil de gestion de crises. Il recense les aléas et risques majeurs avérés de la commune ainsi que des fiches action énumérant les moyens humains et matériels à mobiliser pour y faire face avec pour finalité la protection de la population. La commune doit tenir à jour ce document et réaliser un exercice ou un déclanchement du PCS tous les 5 ans.

Le conseil municipal aura à déterminer :

* La désignation d’un « responsable risque » : mission de suivi du PCS, facilite la cohérence dans la gestion de crise.
* La gestion de crise : mise en place d’une équipe d’astreinte décisionnelle et technique
* Poste de commandement communal (PCC) : lieu à définir et désignation de 2 élus par cellule (5 au total). Le PCC doit être activé sur décision du maire pour rédaction et envoi d’une fiche en préfecture et la CAMSMN.

Une trame de travail réglementaire est proposée pour remplir le PCS. Cette trame reste à adapter au territoire. La commune pourra bénéficier d’un accompagnement de M. MASSON avant envoi du document pour validation par la préfecture.

Le PICS doit être élaboré au plus tard le 26/11/26 : coordination de la gestion de crise et mutualisation des moyens entre les communes. 34 communes de l’agglomération sont dans l’obligation de rédiger un PCS en raison de la présence de risques majeurs.

SDEM50 : modification des statuts 5.7-25-05/27

VU la délibération n°CS-2025-07 en date du 27 mars 2025 par laquelle le comité syndical du Syndicat Départemental d’Energies de la Manche (SDEM50) a accepté à l’unanimité la modification des statuts du syndicat ;

VU le projet de statuts modifiés ainsi que la note synthétique de présentation des principales modifications ;

CONSIDERANT que le syndicat doit consulter l’ensemble de ses membres concernant ces modifications, et ce, conformément aux dispositions visées ci-dessus ;

Mme le maire expose aux membres du conseil municipal que :

* Le projet de modification statutaire a pour objet de modifier l’adresse du siège administratif du SDEM50 suite au déménagement des services dans les nouveaux locaux situés à 5 rue Célestin GERARD à AGNEAUX (50180) ;
* Le projet de modification statutaire a aussi pour objet de mettre à jour certaines références réglementaires (articles législatifs et réglementaires abrogés), de compléter certaines compétences (ELECTRICITE / INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES / GAZ / RESEAUX DE CHALEUR) suite à des compléments de nature réglementaire et de préciser et ajouter certaines missions complémentaires (art. 4 des statuts) ;

Ces statuts modifiés entreront en vigueur à compter de la publication de l’arrêté préfectoral portant modification statutaire ;

Après avoir pris connaissance du projet de statuts, le conseil municipal, à l’unanimité des membres présents, décide d’accepter la modification des statuts proposée par le Syndicat Départemental d’Energies de la Manche (SDEM50) ;

Rénovation de deux classes partie ancienne du groupe scolaire : demande de subvention 7.5-25-05/ 28

Des travaux d’isolation des murs intérieurs donnant sur l’extérieur, d’électricité, de plomberie et de peinture sont à engager durant l’été. Les travaux d’électricité seront exécutés en régie. Ces travaux viendront achever le programme de rénovation énergétique de la partie ancienne du groupe scolaire.

Mme le maire fait une présentation des devis et après analyse de ceux-ci, le conseil municipal :

* Retient les offres mieux-disantes des entreprises Resbeut, Sonepar, Fouchard et Baie en Couleurs dont le montant total des travaux et fournitures s’élève à 17 366 € HT soit 20 838.22 € TTC.
* Sollicite une subvention de l’Etat au titre de la DETR, le reste à charge sera autofinancé.
* Autorise Mme le maire à signer tous documents relatifs à ce programme de travaux.

Création d’un grade d’agent de maîtrise à temps complet 4.1-25-05/29

Mme le maire informe le conseil municipal que M. Yoann PIGEON a passé avec succès le concours interne d’agent de maîtrise et propose au conseil municipal de créer ce grade.

Après délibération, le conseil municipal décide de créer un poste d’agent de maîtrise à temps complet à compter du 13 mai 2025 pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées.

Tableau des emplois et des effectifs 4.1-25-05/30

Mme le maire propose au conseil municipal de compléter le tableau des emplois de la collectivité en y ajoutant par emploi existant les grades minimum et maximum pouvant occuper chaque emploi.

Cette démarche a pour avantage d’apporter une souplesse administrative lors du recrutement, de l’avancement de grade ou du succès à un concours d’un agent car elle permet une nomination rétroactivement à la date de décision du conseil municipal de mettre à jour les effectifs du tableau.

Après délibération, le conseil municipal valide le tableau des emplois et des effectifs présentés et joint en annexe.

Accueil d’un contrat unique d’insertion : juin 2025 4.4-25-05/31

Mme le maire propose au conseil municipal qui l’accepte, de conclure un contrat d’accompagnement à l’emploi de 7 h hebdomadaire à durée déterminée à compter du 03 juin pour une durée de 6 mois, renouvelable. Ce contrat est financé à 95% par le conseil départemental.

M. DEGANE interviendra le mardi et mercredi matin en binôme avec Mme POULAIN sur l’entretien des espaces verts.

Par ailleurs, Mme le maire informe le conseil municipal que la commune accueille un travailleur dans le cadre du travail d’intérêt général pour 70 heures du 07 au 22/05.

Illuminations de Noël : choix d’un nouveau prestataire 9.1-25-05/32

Le contrat de location avec la société NAIXIA a pris fin en janvier dernier.

Pour des raisons de sécurité, d’habilitation à la manipulation du matériel et de stockage, la proposition d’achat par le comité des fêtes n’est pas retenue par le conseil municipal.

Mme Fabienne Hélary fait une présentation de 2 offres sollicitées auprès de sociétés proposant la location de 28 décors incluant la pose, dépose et dépannage.

Contrat conclu pour une durée de 4 ans :

Loir illuminations : 2 796 € TTC/an y compris changement des décors la 3ème et la 4ème année. Une option est proposée à 5 796 € TTC avec ajout d’un décor 3D (1 500 €) et l’illumination de la mairie (1 000 €).

Naixia : 6 955.20 € TTC/an. 1 seul changement de décors pendant la durée du contrat.

Le conseil municipal porte son choix sur Loir Illuminations pour l’offre de base à 2 796 € et autorise Mme le maire à signer le contrat de location. Mme Hélary sera assistée de Mmes Chivet, Lagoutte et M. Haillot pour faire le choix des décors.

Argent de poche : demande de jeunes hors commune 4.4-25-05/33

L’opération argent de poche reprend cette année pour les jeunes âgés de 15 à 17 ans inclus. La commune reçoit le soutien du conseil départemental pour cette action.

Mme le maire informe être saisie de demandes de jeunes des communes voisines (Bacilly et Lolif) qui ne proposent pas cette opération et questionne le conseil municipal sur l’ouverture du dispositif aux jeunes domiciliés hors commune.

Après délibération, le conseil municipal est favorable à l’accueil de jeunes domiciliés hors commune si la commune de résidence ne leur propose pas ce service et s’ils ont été scolarisés à l’école de Marcey.

Suivi du dossier d’aménagement de la Clé des Champs

Le projet final retenu par le conseil municipal a été présenté à M. LESIEUR qui accepte de céder la surface nécessaire à l’emprise de la voirie à la commune moyennant la fourniture de 5 branchements aux réseaux.

Une demande de devis a été adressée à 2 bureaux d’étude pour élaborer la demande de permis d’aménager : TECAM à Granville et GEOSAT qui a réalisé le lever topographique. La mission de maîtrise d’œuvre sera également chiffrée. Ils seront présentés à la réunion du mois de juin

Une étude Loi sur l’Eau est obligatoire (surface supérieure à 1 ha) et sera étendue au périmètre des lotissements voisins pour évaluer l’impact des rejets d’eaux pluviales.

Chemins de randonnée : projet intercommunal

L’office du tourisme de l’agglomération souhaite travailler sur l’offre de randonnée pédestre du territoire et mettre en place un groupe de travail composé d’élus, de techniciens, d’associations de randonneurs.

Le but est d’informer sur l’offre de chemins de randonnée existante et d’accompagner les communes qui le souhaitent (balisage, entretien, faire connaître…).

Le tracé des boucles de randonnées sera communiqué à l’office du tourisme et l’information relayée auprès de la présidente de l’AFC.

Mme le maire informe le conseil municipal que la collectivité accueillera Estelle LAUNAY, étudiante en master Ingénierie pédagogique et pratique numérique du 03 juin au 04 juillet prochain.

Le stage effectué dans le cadre de ses études portera sur la création d’un parcours ludique et interactif de nos chemins pédestres dont la fiche projet est présentée au conseil municipal.

Après délibération, le conseil municipal autorise Mme le maire à signer une convention de stage entre la commune et Mlle Estelle LAUNAY et à la gratifier à hauteur de 4.35 € par heure de travail effectuée. 4.4-25-05/34

Questions diverses

- Les deux contrats aidés intervenant à l’école prenant fin au 31 mai prochain et afin de répondre aux besoins du service, il est nécessaire de créer deux emplois non permanents d’une durée hebdomadaire de 30 h du 02 juin au 04 juillet 2025. (4.2-25-05/35)

- Subvention aux associations communales : Le conseil municipal décide d’attribuer un complément de subvention de 30 € aux associations communales. (7.5-25-05/36)

- Afin de faciliter l’entretien du chemin piéton de la route de la Côte et après accord du propriétaire et concertation avec les adjoints, Mme le maire informe le conseil municipal que la clôture en béton va être déposée par l’entreprise Lemaître. Le coût s’élève à 2 154 € HT.

- Le programme 2025 de rénovation de l’éclairage public ne fera pas l’objet d’une subvention au titre de la DETR. Ce type de travaux n’est plus subventionné par l’Etat.

- Travaux de pose des photovoltaïques : date du 19 mai programmée

- Concertation itinéraire Granville-Avranches du 23/06 au 22/09 : une réunion aura lieu en mairie de Marcey le 07/07 de 9h30 à 12h.

- Ages et Vie : Il faudra attendre le second semestre pour savoir si ce projet sera réalisable suivant décision du conseil départemental sur le prochain schéma départemental de l’autonomie qui sera présenté en septembre prochain.

Marcéyen et Lumiplan : rappel des règles du code de la route, priorité des piétons sur la zone 30. Pas uniquement sur le passage piétons.